

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de la Commission d'enquête sur la conformité au plan de drainage

Gatineau, 13 septembre 2017 – Le Bureau de l'ombudsman dépose son rapport produit par la Commission d'enquête sur la conformité au plan de drainage de propriétés sur la rue Marcelle-Ferron.

Cette Commission a été présidée par madame Mihaela Andronescu, commissaire, assistée de monsieur André Guay, président du Bureau et monsieur Christian Fournier, commissaire. La secrétaire générale, madame Hélène Chagnon a assuré le secrétariat de la Commission.

La présidente de la Commission mentionne d'entrée de jeu que : « *la Ville doit mettre en place des normes de services pour encadrer les délais et la qualité des réponses aux citoyens, notamment lorsqu'il est question de conformité à un plan de drainage.* » Elle rappelle également que le non-respect de ce plan aurait pu engendrer des conséquences sur la stabilité des propriétés des citoyens à l'arrière du projet domiciliaire en développement.

Dès le début de ce projet, les citoyens communiquaient à la Ville leur inquiétude quant à l'élévation des terrains et aux conséquences possibles aux propriétés de leur rue. L'un des citoyens s'était même adressé à la Ville pour s'enquérir d'informations et demander que des inspections soient effectuées pour s'assurer que tout soit conforme.

Une inspection a finalement été réalisée et il a été constaté par un professionnel du Service d'urbanisme et de développement durable (SUDD) que le niveau du terrain était possiblement plus élevé et que les fossés prévus au plan de drainage n'avaient pas été aménagés. Pourtant, aucun suivi n'a été fait pour que l'entrepreneur effectue les travaux correctifs nécessaires.

La propriété de l'un des citoyens a été inondée à la suite de la réalisation de ce projet. Il a reçu un avis d'infraction et d'éviction du SUDD car sa maison était devenue instable et non conforme à la réglementation municipale.

L'attestation de l'ingénieur retenu par le promoteur/entrepreneur confirme que le plan de drainage aurait été respecté : *[...] l'élévation du terrassement effectué semble assez près de celui projeté. En résumé, je crois que le terrassement des lots pré-cités est conforme au plan de drainage et ne sera d'aucun impact négatif pour les terrains avoisinants* » [...]. La Commission déplore que la terminologie utilisée pour attester de la conformité du plan de drainage était imprécise.

La Commission est en mesure d'affirmer que la plainte des citoyens est fondée. Par conséquent, dans son rapport déposé aujourd'hui, la Commission émet six recommandations et cinq préoccupations, notamment en mettant en place des suivis rigoureux et en assurant une réponse aux citoyens dans un délai raisonnable lors d'enjeux complexes.

Enfin, rappelons que le Bureau de l'ombudsman est composé de bénévoles, dont le président, monsieur André Guay et sept commissaires. La permanence est assurée par une secrétaire générale et une secrétaire de direction.

Enfin, le Bureau souligne en 2017 son 10^e anniversaire et qu'à ce jour, ce sont plus de 2 200 dossiers qui ont été traités confidentiellement au cours de cette période.

Source : **Mihaela Andronescu, présidente de la Commission**
Bureau de l'ombudsman
819 595-4141
ombudsman@gatineau.ca
www.ombudsmangatineau.ca